

## **Compte rendu CM 12/07/20**

### **BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE**

Après exposé de M. le Maire et délibération des membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif 2020 de la COMMUNE est voté au chapitre et adopté à l'unanimité.

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 912 513 €

Recettes : 1 324 297 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 595 526.36 €

Recettes : 595 526.36 €

### **BUDGET PRIMITIF 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Après exposé de M. le Maire et délibération des membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif 2020 EAU et ASSAINISSEMENT est voté au chapitre et adopté à l'unanimité.

#### EXPLOITATION

Dépenses : 115 992.26 €

Recettes : 115 992.26 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 125 514.77 €

Recettes : 347 510.22 €

### **BUDGET PRIMITIF 2020 RÉSEAU CHALEUR**

Après exposé de M. le Maire et délibération des membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif 2020 RÉSEAU CHALEUR est voté au chapitre et adopté à l'unanimité.

#### EXPLOITATION

Dépenses : 66 344.33 €

Recettes : 66 344.33 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 39 143.67 €

Recettes : 39 143.67 €

### **AFFECTATION DE RÉSULTAT 2019 AU BP 2020-BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. MARCHAL Jean :

-Considérant que l'ordonnateur Mme FOUGOU Karine, ancien Maire, a normalement administré, au cours de l'année 2019, les finances de la commune et notamment du budget COMMUNE,

Les membres du Conseil Municipal, après avoir voté et approuvé les résultats du Compte Administratif COMMUNE 2019, décident d'affecter, à l'unanimité, les résultats comme suit :

|                   |         |              |
|-------------------|---------|--------------|
| -Investissement : | RF 002  | 731 904.35 € |
|                   | RI 1068 | 151 623.36 € |

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES**

Diverses subventions sont attribuées :

-CPI La Lanterne : 500 €

-UNC 'anciens combattants : 150 €

-banque alimentaire : 100 €

-HandyUp (Adapei Agei) : 100 €

-Maison rurale de Montbozon : 50 €

-ONACVG (Bleuet de France) : 30 €

### **DÉSIGNATION DU REPRESENTANT SÉDIA**

André HOCQUAUX est désigné délégué auprès de la société d'économie mixte SÉDIA

Le 13.07.2020

Le maire, Jean MARCHAL